NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

70 N° 5 1948

Les capucins en Belgique

Édouard DE MOREAU

p. 473 - 502

https://www.nrt.be/it/articoli/les-capucins-en-belgique-2794

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LES CAPUCINS EN BELGIQUE

Une caricature protestante, trouvée à Leyde en 1588 et qui semble aujourd'hui perdue, représentait capucins et jésuites associés. Ces deux grands ordres apparaissaient dès lors aux calvinistes comme la personnification de la contre-réforme catholique.

Arrivés aux Pays-Bas l'année même de la prise d'Anvers (1585), les capucins y prirent pied grâce surtout à la faveur d'Alexandre Farnèse. Ils y multiplièrent merveilleusement leurs fondations sous les Archiducs. Cependant nous ne nous bornerons pas ici à ces deux premières périodes de leur histoire dans notre pays. On nous saura gré de la pousser jusqu'à nos jours, en dépit des moyens d'information très incomplets dont nous disposons encore pour certaines époques et, de façon générale, pour les régions flamandes (1). Les anciens capucins, dans l'ensemble, paraissent s'être beaucoup plus préoccupés d'accomplir de grandes actions que de les consigner par écrit. Les origines mêmes de l'Ordre ne nous sont retracées de façon tout à fait scientifique que depuis les travaux de Pastor et du P. Edouard d'Alençon (2). Sur son histoire générale, on ne possède que depuis peu des livres auxquels on puisse se fier entièrement, comme les deux volumes du P. Cuthbert, parus d'abord en anglais, traduits ensuite en d'autres langues (3). Pour la Belgique, nous ne pensons pas même qu'il existe un seul aperçu du genre de celui que nous tentons aujourd'hui, modeste et sommaire sans doute, mais ambitionnant de ne

(1) La documentation pour ces régions est sans doute beaucoup plus abondante que pour les contrées wallonnes. Mais elle n'a pas encore été utilisée dans le grand ouvrage du R. P. Hildebrand commencé en 1945 et intitulé : *De Kapucijnen in de Nederlanden en het Prinsbisdom Luik*. Quatre tomes ont vu le jour jusqu'ici : I. La province (à deux langues) des Pays-Bas (1585-1616) et II, III, IV consacrés uniquement aux provinces, couvents et religieux wallons, jusqu'à la Révolution française. Des sept tomes annoncés et que nous espérons fermement voir paraître, malgré le coût élevé et le nombre relativement restreint d'acheteurs pour des publications de ce genre, quatre traiteront des provinces, couvents et religieux flamands, un de l'organisation, un des relations des capucins avec le dehors (influence et activité) et le dernier, de la suppression, à la fin du XVIII[e] siècle. Comme nous recourrons continuellement à cet ouvrage dans notre article, nous renverrons simplement au tome et à la page (I, 565 p. ex.). Il sera désormais indispensable à tous ceux qu'intéresse l'histoire moderne de l'Eglise en notre pays. Reposant sur les documents de nombreux dépôts d'archives, mais surtout sur ceux des Archives générales de l'Ordre à Rome et des Archives des capucins belges à Anvers, le travail du P. Hildebrand se distingue par la multiplicité, voire parfois la minutie des détails (dans lesquels on se retrouve cependant grâce à quelques synthèses) et par la grande impartialité. Malheureusement l'histoire des capucins n'est pas assez remise dans le cadre de l'histoire des Pays-Bas.

(2) Pastor, *Geschichte der Päpste*, depuis le t. IV, 2[e] partie, de la 10[e]-12[e] édit., Fribourg en Br., 1928 ; E. d'Alençon, *De primordiis ordinis Fratrum Minorum Capuccinorum*, Rome, 1921.

(3) En italien (1930) et en allemand (1931).

laisser absolument de côté aucun des faits essentiels de l'histoire des capucins, aucun des principaux aspects de leur activité. Il nous semble que nos croyants seront plus fiers de ces bons Pères qu'ils voient passer journellement dans nos rues revêtus de la même bure qu'à la fin du XVI[e] siècle, portant le même capuchon pointu et anguleux, gardant la barbe comme autrefois, marchant pieds nus avec de simples sandales, quand ils réaliseront mieux que plusieurs milliers (4) d'hommes, tout semblables pour l'extérieur et animés du même esprit, vivent depuis si longtemps dans leurs villes, se livrant, pour le plus grand bien spirituel de celles-ci aux mêmes formes d'apostolat, prêchant, confessant, catéchisant, composant des ouvrages théologiques et ascétiques, ayant même exercé autrefois des activités qu'ils n'exercent plus normalement aujourd'hui : soins donnés aux pestiférés qui coûtèrent la vie à un grand nombre de religieux, et extinction des incendies ; tout cela, sans détriment des missions lointaines, dont cet Ordre fut, surtout à certaines périodes de son histoire, un généreux pourvoyeur.

Une création laborieuse.

D'aucun Ordre religieux les annales des origines ne relatent autant de difficultés, de faits étranges et, il faut bien l'avouer, pénibles. Un franciscain observant, Matthieu de Bassi, quitte, sans permission, en 1525, son couvent de Monfalcone et obtient de Clément VII, grâce à l'intervention, semble-t-il, de la nièce de ce pape, Catherine Cibo, duchesse de Camerino, l'autorisation verbale d'observer à la lettre et dans son esprit la règle de saint François. La même année, deux observants, Ludovic et Rafaël de Fossombrone, s'enfuient également, en dépit de l'interdiction qui leur avait été faite, pour fonder un ermitage où l'on s'en tiendrait strictement à la même règle. Poursuivis par leurs supérieurs, traités un temps de fugitifs et d'apostats par le souverain pontife lui-même, comme l'avait été Matthieu, ils obtiennent, en 1528, par l'entremise encore de la puissante duchesse, tout ce qu'ils désirent : la bulle de fondation de l'Ordre. Puis des couvents-ermitages se créent, dans lesquels affluent surtout les observants, ce qui finit par irriter les chefs de ceux-ci ; des chapitres généraux se tiennent ; les constitutions sont revisées. Malheureusement des tendances diverses se manifestent bientôt et provoquent d'âpres conflits. Le vrai fondateur de l'Ordre, son premier général, Ludovic de Fossombrone, doit en être chassé pour son insoumission. Le pieux et simple Matthieu de Bassi retourne à l'observance. Bernard Ochino, deux fois général, grisé peut-être par ses succès, devient suspect par les doctrines qu'il répand, se voit interdire la prédication, abandonne la foi

(4) Pour les seules provinces wallonnes, de 1585 à la Révolution française, la liste biographique du t. IV compte plus de 3.600 religieux. Le nombre des religieux flamands, pour la même période, est de près de 5.000.

catholique et adhère au protestantisme de Genève. Scandale inouï. Paul III songe à supprimer les capucins. Mais le cardinal Sanseverino le fait changer d'avis. Le pape leur interdit sans doute provisoirement la prédication, mais le cardinal protecteur leur donne un général, Francesco de Jesi, qui relève les courages défaillants, accentue la ferveur des religieux, leur gagne la faveur du peuple. Une nièce de Paul III, la célèbre Vittoria Colonna, se montre la grande protectrice de l'Ordre, comme l'avait été, sous le pontificat précédent, Catherine Cibo. Les mauvais temps sont maintenant passés. Les couvents se multiplient. On compte, en 1572, plus de 300 maisons et 3000 capucins en Italie. A la demande des observants, Charles-Quint avait obtenu du pape la défense de faire des fondations en dehors de l'Italie. Mais Grégoire XIII, en 1574, lève cette prohibition. Les capucins s'établirent d'abord en France où les appelait une femme encore, Catherine de Médicis.

Originalité.

La nouvelle branche de l'Ordre de saint François se distingue de diverses manières de la *Stricte observance* qui remonte au milieu du XIV[e] siècle, réforma un grand nombre de couvents, notamment dans les Pays-Bas, et donna à l'Église des saints comme Bernardin de Sienne. Les capucins portent l'habit grossier et le capuchon que portait saint François ; ils laissent pousser leur barbe. Mais ces détails, s'ils eurent toujours pour eux beaucoup d'importance, ne doivent pas faire perdre de vue des points plus essentiels. Ils se rapportent surtout à la pauvreté : incapacité de l'Ordre comme tel de posséder même les maisons où vivent ses membres ; interdiction aux particuliers d'user d'argent ; simplicité des églises et des cloîtres. On remarque, chez les capucins, une plus grande liberté de mouvement, un souci d'adaptation plus effectif que chez les autres franciscains. Leur esprit démocratique se révèle notamment dans l'élection pour trois ans, par les religieux, des autorités de la province : provincial et définiteurs, et de l'autorité locale : le gardien ; dans celle aussi, pour chaque couvent, d'un « discret » qui devra assister le gardien. Régulièrement le provincial et le gardien sortants seront maintenus un certain temps en dehors de toute prélature. Le chapitre qui élit les nouveaux supérieurs ne se compose pas seulement des supérieurs qui viennent d'abandonner leurs fonctions, mais de simples Pères choisis par tous les religieux. Il doit remplacer, chaque fois qu'il se réunit, la moitié au moins des définiteurs.

Les premières fondations en Belgique, de 1585 à 1595. Alexandre Farnèse.

Le premier établissement des capucins en Belgique ne date que de **1585. Leur lenteur à prendre pied dans un pays toujours si hospita-**

lier aux religieux s'explique d'abord par la prohibition mentionnée plus haut de se répandre en dehors de l'Italie, ensuite par les troubles qui secouèrent les Pays-Bas et dont on peut marquer la fin à la prise d'Anvers par Alexandre Farnèse, en 1585.

Bien antérieurement à cette date, des Belges étaient entrés dans l'Ordre. Ainsi François Tittelmans, professeur à Louvain, puis observant, enfin capucin, mort en 1537 provincial de Rome. Mais l'initiative de la fondation de la province belge revient aux capucins de la province de Paris qui comptait un bon nombre de religieux originaires du nord, eux aussi anciens observants, en général, chassés de leur pays par les troubles, comme Jacques de Bruxelles, Claude d'Ath, Christophe d'Ypres, Ange de Bruges, Léon de Bruges, Antoine de Gand, Jean de Landen, Joseph d'Anvers, Augustin d'Ath, Jacques de Saint-Omer (5).

En septembre 1585, trois de ces Pères, à savoir Jean de Landen, Antoine de Gand et Joseph d'Anvers, furent désignés par le provincial de Paris pour se rendre auprès du duc de Parme. On leur adjoignit un italien, ancien soldat qui avait combattu les Turcs avec Farnèse, le P. Félix de Lapedona, premier supérieur d'Anvers. Fort bien reçus par le gouverneur, les capucins furent hébergés à l'hôpital Saint-Julien, en attendant que l'administration communale leur ait fourni un établissement stable. Le magistrat montra d'abord peu de zèle et Farnèse dut intervenir pour le stimuler et empêcher les Pères de retourner en France. Il écrivit même à Rome. Sixte-Quint permit aux capucins de se fixer à Anvers et le cardinal Santori leur défendit de quitter cette ville sans son autorisation ou celle du chapitre général.

Cependant les Pères attiraient l'attention par des prédications dans les églises et sur la grand'place et surtout par une procession de flagellants, à laquelle ils prirent grande part, à côté des jésuites. Manifestation religieuse qui fit une profonde impression, un peu trop spectaculaire cependant, car dans la suite on la transforma en une simple procession de la croix et l'on en supprima les démonstrations extraordinaires de pénitence.

Tandis que s'accroissait en nombre la petite communauté, des protections lui venaient de la part de marchands italiens et même de bourgeois de la ville. Un membre du conseil de Brabant, ancien échevin d'Anvers, se mit à la recherche d'une maison pour les Pères. Il en découvrit une au Marché aux Chevaux. L'octroi de Philippe II date du 17 août 1587. Aussitôt le couvent d'Anvers obtint son indépendance religieuse et forma un commissariat propre, dont la direction fut confiée au Père Hippolyte de Bergame, qui allait jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de la province belge.

(5) Hildebrand, *Les origines des capucins belges (1585-1587)*, dans les *Collect. Franciscana*, t. II, 1932, pp. 322-489.

La même année 1587, grâce encore à la haute intervention du gouverneur, des capucins arrivaient à Bruxelles. Ils y éprouvèrent aussi quelques difficultés de la part du magistrat et du chapitre de Sainte-Gudule. Les jésuites les hébergèrent, en attendant que fût achevé le couvent, dont la première pierre avait été posée le 7 décembre 1587 dans la rue actuelle des capucins.

Les années suivantes, le commissariat continua à se développer. Le P. Hippolyte envoya d'abord de ses religieux à Gand, d'où s'étaient retirés beaucoup de calvinistes, si bien que le tiers des maisons étaient inoccupées. Le Conseil communal ne ménagea pas ses faveurs aux Pères. La construction de leur couvent, commencée en mars 1589, se termina en quatre mois. En 1590 treize novices faisaient profession dans le commissariat. De 1590 à 1592 on signale parmi les recrues : 4 ou 5 prêtres séculiers, 2 observants, 1 chanoine régulier de Louvain et 1 de Rouge-Cloître, 1 bénédictin, 1 croisier et 1 norbertin.

Le rythme des fondations s'accentue en 1591-1592. Répandu jusqu'alors dans le seul pays flamand, l'Ordre pénètre maintenant en terre wallonne où il connaîtra un magnifique développement. Alors s'ouvrent des maisons conventuelles à Louvain, dont la population est tombée à 10.000 habitants, à Douai, à Bruges, à Arras, à Tournai et à Lille. Enfin, en 1594, les capucins ajoutent à ces fondations celles de Béthune, Valenciennes et Saint-Omer.

Le personnel croît en proportion. En 1593, 38 novices sont admis à la profession ; 28, en 1594, et 20, en 1595. Les trois quarts de ces recrues viennent du pays wallon. A la fin de 1595, l'Ordre compte en Belgique 132 religieux.

Pour la plupart des établissements originaires de cette période, l'initiative est partie des religieux mêmes. Le P. Hippolyte les envoie d'abord dans les grandes villes d'Anvers, Bruxelles et Gand, puis dans les centres universitaires de Louvain et de Douai. En cette dernière ville, c'est le chapitre de Saint-Amé qui les invite. Le zélé abbé de Saint-Vaast, Jean Sarrazin, les fait venir à Arras ; et à Tournai, l'évêque Vendeville. L'administration communale, d'abord défavorable en certaines localités, accueille fort bien les capucins, par exemple à Louvain, à Douai et à Lille. Partout des bienfaiteurs assurent leur établissement par des largesses. A Louvain, c'est surtout Jacques Baius, le neveu du célèbre Michel ; à Bruges et à Saint-Omer, de riches veuves. Dans cette dernière ville, on leur passe le plus beau palais. A vrai dire, bien des bourgeois eussent préféré le voir occuper par d'autres que par des religieux. A Arras, les supérieurs de l'Ordre trouvèrent trop riche l'immeuble des capucins. A Valenciennes, les bourgeois invitèrent les Pères à se fixer chez eux.

Certains organismes mettent des conditions à l'ouverture d'un nouveau couvent. A Bruxelles, les capucins doivent s'engager vis-à-vis du chapitre de Sainte-Gudule à participer aux processions solennelles,

à ne pas entendre de confessions, sauf celles des religieux de leur ordre, à ne distribuer la communion aux laïques que pendant la messe, à n'enterrer aucun mort, à l'exception de leurs sujets, à ne pas prêcher dans leurs églises le dimanche et les jours de fête, au cours de la matinée.

Faveur et ferveur.

Les capucins devinrent, en général, très vite populaires dans les localités où ils s'établirent. Leur pauvreté, leur désintéressement, leur manière pieuse et modeste de se comporter, surtout quand ils célèbrent la sainte messe et chantent l'office, édifie beaucoup les fidèles. Cependant les Pères ne confessent pas dans leurs églises et, au moins dans les débuts, n'y prêchent pas. L'archevêque de Cambrai, Berlaymont, atteste qu'à Tournai ils ont converti des centaines de protestants par leur seul exemple. Ils tâchent d'ailleurs aussi de les ramener par leurs prédications. A Tournai, Jacques de Saint-Omer obtient un grand succès. Là même où beaucoup de protestants ont abandonné la place, comme à Anvers, il reste bien des indifférents dont il faut ranimer l'ardeur.

Nous pouvons glaner dans une chronique, datée de 1612, quelques traits de la ferveur des premiers religieux de la province belge. La contemplation, chez eux, ne paraissait jamais interrompue et l'on ne s'entretenait que de la vie intérieure. Des Frères recevaient l'ordre de se tenir debout dans l'église, avec sur la poitrine une inscription qui énumérait leurs défauts. D'aucuns déambulaient par la cité, un bâton dans la bouche et revêtus d'un rude cilice. Un gardien, qui devait manquer un peu de discrétion, assigna un jour comme pénitence à l'un de ses subordonnés de poser le pied sur un charbon ardent. Malgré sa douleur, le Frère ne retira son membre que quand le charbon fut éteint. A un autre religieux fut donné l'ordre de se jeter à l'eau ; tout tremblant, il allait se précipiter dans la piscine, quand un confrère, posté là par le gardien, le retint à temps. Le F. Laurent d'Anvers, entrant dans l'église de ce couvent, y vit le F. Bernardin d'Anvers élevé dans les airs et le visage tout enflammé. Les démons naturellement se déchaînaient contre ces saintes gens ; la chronique raconte naïvement qu'ils dérobèrent la roue de l'horloge de la communauté pour empêcher l'excitateur de remplir à temps son office.

Une telle ferveur provoquait des largesses multiples et l'histoire des maisons a conservé religieusement le nom des principaux bienfaiteurs de chaque couvent. Un jour maigre, il ne se trouva au marché de Béthune qu'un seul poisson, fort cher. Le prieur de la chartreuse n'osa pas l'acheter. Le marchand le divisa en quatre et quatre personnes se le partagèrent. Or, sans entente préalable, elles allèrent toutes porter leur portion au couvent des capucins, où se trouva ainsi reconstitué l'unique poisson mis en vente.

On rencontre la louange des capucins belges sous les plumes les plus autorisées. Canisius se réjouit de leur arrivée à Anvers. Ce qu'il a vu de ses yeux en Suisse lui fait espérer beaucoup de leurs succès apostoliques aux Pays-Bas. Torrentius constate en 1591 les fruits que produisent leur piété, leur humilité, leur mépris d'eux-mêmes. En ces temps où les routes de Flandre et de Brabant sont parcourues par des bandes de Gueux, ceux-ci respectent les capucins en voyage et ne les molestent aucunement.

Comme aux origines de la Compagnie de Jésus, il faut signaler chez les premiers capucins de Belgique une crise intérieure, qui serait devenue grave si les supérieurs n'avaient pris à temps les remèdes opportuns. La lecture des écrits de Herp, de Tauler, de Ruysbroeck suscita ou favorisa chez certains religieux la tendance à s'appliquer uniquement à la contemplation, à priser trop haut les faveurs mystiques, à mépriser la prière vocale, à fuir l'action extérieure, sauf les entretiens dans lesquels on communiquait à des laïques, surtout sans doute à des femmes, ses aspirations ascétiques et mystiques. Le P. Hippolyte défendit, sans autorisation des supérieurs majeurs, la lecture des livres énumérés ci-dessus. Des religieux, comme Félix de Lapedona, Bernardin d'Anvers et François d'Irlande, durent s'expliquer ou furent même écartés de la province. Il est question de ces déviations de l'idéal capucin dans plusieurs chapitres jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. En 1606 encore le P. Adrien de Saint-Omer, gardien et définiteur à Douai, fut privé de ses fonctions et expédié en Italie à cause de son amour exagéré pour la vie retirée.

Les chapitres de cette époque s'occupèrent aussi d'organiser les études régulières des jeunes religieux. Elles se feraient, dans les débuts, à Louvain et à Arras. Ensuite on désigna d'autres couvents. Comme chez les premiers jésuites belges, on se plaignit, chez les premiers capucins, de la pénurie des prédicateurs. Leur nombre dut cependant être plus élevé que dans certains autres Ordres, puisque bien des textes parlent de la prédication des capucins et que plusieurs des fondations se firent précisément pour avoir des prédicateurs (6).

Efflorescence sous Albert et Isabelle.

A l'époque, déjà fructueuse, des débuts en succède une autre, singulièrement plus riche et plus féconde en résultats apostoliques de tout genre, sous les Archiducs.

Trois années avant le début de leur règne (1598), les Pays-Bas possédaient 12 maisons pour 132 capucins, alors que la province-mère de Paris ne comptait que 111 Pères et Frères. Aussi en 1595 fut créée la province bilingue de Néerlande. Le P. Hippolyte de Bergame occupa le premier le poste de provincial et, en 1600, fut nommé

(6) I, 23-151, 303-324, 191-192.

le premier provincial originaire des Pays-Bas, Alexandre d'Audenarde.

Entre la date de 1595 et celle de 1616, marquée, comme nous le verrons bientôt, par la division de la province des Pays-Bas, le réseau des maisons des capucins se complète. Une première série s'établit de 1595 à 1604. Ce sont les couvents de Termonde, Mons, Malines, Aire, Liège — le premier couvent des capucins dans la principauté épiscopale —, Menin, Armentières, Namur et Furnes. Puis, pendant trois ans, il y a un arrêt, causé sans doute par deux décrets, l'un, pontifical, qui défend à un Ordre de se fixer dans une ville sans l'avis favorable des religieux y possédant déjà un couvent ; l'autre, émané du chapitre général, qui interdit de nouvelles fondations, tant qu'il en reste d'inachevées.

Bien vite cependant le mouvement des créations reprend. De 1608 à 1616, les capucins ouvrent les résidences de Huy, Ypres, Ath, Audenarde, Orchies, Courtrai, Bergues-Saint-Winnoc, Bois-le-Duc, Cambrai, Maubeuge, Dinant, Alost, Saint-Trond, Ostende, Soignies et Enghien.

Au temps des Archiducs commence cependant à se manifester l'opposition d'autres religieux, c'est-à-dire presque exclusivement des observants et des récollets, à de nouvelles fondations des capucins. Dans plusieurs petites villes, il faut l'avouer, bien peu de place restait pour un nouveau couvent. Et puis les franciscains avaient fixé, depuis plus ou moins longtemps, des « termes » dans lesquels ils exerçaient leurs ministères. Ces raisons ne parvinrent pas toujours à faire échouer les tentatives des capucins pour pénétrer dans une ville. Ainsi à Huy, à cause de la protection spéciale du prince-évêque Ernest de Bavière, à Ypres, à Orchies. D'autre part, l'opposition triompha à Beaumont, à Givet, à Nivelles, d'où les capucins durent rester éloignés.

Pour le nombre des entrées, il se présente aussi de façon de plus en plus favorable. Il est de 25 par an, de 1595 à 1598. Puis le chiffre diminue, mais monte à 31 en 1604, à 36 en 1605, à 39 en 1609, à 40 en 1610. Quelque temps, la proportion des Wallons est de 2 ou 3 pour un. Mais celle des Flamands augmente bientôt : ils entrent au nombre de 16 sur un total de 37 en 1612, de 10 sur 26 en 1613, de 19 sur 29 en 1614, de 21 contre 22 en 1615. Enfin, en 1616, les Flamands l'emportent avec 24 professions contre 20 dans le pays wallon. On nous affirme que celui-ci eût pu fournir seul cinquante novices par an, si les supérieurs se fussent montrés moins sévères pour leur réception. En 1613 le total des capucins en Belgique se montait à 562, dont 226 Pères et 67 prédicateurs.

Avec la ferveur des anciens capucins, leurs premiers succès apostoliques et leur popularité, la situation religieuse du pays explique ce développement merveilleux. Préparée, pendant l'époque des troubles, par des évêques pieux, zélés, pénétrés de l'esprit du concile de

Trente, la restauration religieuse fleurit magnifiquement sous les Archiducs, à partir de 1598, et surtout après 1609, quand fut conclue la Trêve de Douze ans. Toujours sous la direction des pasteurs suprêmes, le protestantisme perd alors de plus en plus de terrain et devient inoffensif ; les anciens Ordres religieux se rénovent, d'autres s'introduisent dans le pays. Albert et Isabelle, sincèrement dévots attachés à la religion catholique et à l'Église, les favorisent de toute manière. Mais ils accordent une protection spéciale aux carmes et aux carmélites, de la réforme de sainte Thérèse, dont douze maisons s'ouvrent aux Pays-Bas catholiques, de 1610 à 1632, aux jésuites qui, en 1630, posséderont 42 établissements pour 1704 religieux, et enfin aux capucins. Puisqu'il ne s'agit dans cet article que de ceux-ci, mentionnons, comme preuve de la faveur particulière des Archiducs, les aumônes, parfois considérables, qu'ils leur font. En 1625 Isabelle leur donna un terrain boisé dans la forêt de Soignes, sur lequel les Pères construisirent leur couvent de Tervueren ; elle vint assister elle-même, le 25 juin 1626, à la pose de la première pierre de leur église ; elle ajouta encore un don de 6000 florins, 15 *antependia*, 15 chasubles, etc. (7). Après la mort de l'Archiduc, mort dans l'habit des capucins, elle porta de préférence la robe des clarisses.

Toutefois, conformément à leur politique ordinaire (8), ces princes voyaient de mauvais œil que les religieux de leur pays fussent régis par des supérieurs étrangers et qu'un bon nombre de religieux non originaires des Pays-Bas vécussent dans les maisons belges. Or, en 1598, le général de l'Ordre, en vue de surveiller de plus près les tendances mystiques déjà signalées et parce qu'il ne trouvait pas alors en Belgique même d'homme capable d'exercer le provincialat, proposa pour cette charge son propre secrétaire, le P. Illuminatus de Palerme. Ensuite il nomma un commissaire, le P. Honoré de Paris. L'un des religieux, le P. Paul de Bruxelles, mécontent de ces interventions de l'autorité supérieure, fit parvenir aux Archiducs une plainte qui concluait à l'éloignement de tous les étrangers des couvents belges. Ému, Albert écrivit à Rome. Mais il annula bientôt sa lettre, reconnaissant que le commissaire était « un très vertueux personnage et fort propre à telle fonction et, pour tel fort aymé et désiré de tous les religieux capuchins ; et même qu'ils avouent estre occasionnés de le nommer, à faulte d'aultre naturel de nostre pays qui y fust qualifié » (9). Bientôt d'ailleurs reprenait le régime des provinciaux librement élus et originaires du pays. En outre les supérieurs se montrèrent plus difficiles pour l'admission d'étrangers dans les couvents belges.

(7) I, 377-378.
(8) Ellias, *Kerk en Staat*.
(9) I, 160-175, 192-195.

Parmi ces étrangers se trouvaient notamment des Irlandais. Dès la fin du XVI[e] siècle les capucins fondèrent à Anvers une maison réservée à des séculiers désireux de faire de l'apostolat en Irlande. Plus tard un couvent de capucins irlandais sera créé à Charleville.

D'autre part, des capucins belges furent désignés pour l'apostolat dans les régions rhénanes. Ce choix s'explique surtout par les rapports religieux entre Cologne et Liège. Le prince électeur de Mayence, Jean Schweinkart de Kronberg, désirait ardemment utiliser les forces de ce nouvel Ordre. La première troupe dirigée vers l'Allemagne, en 1611, se composait de deux Irlandais, de deux Allemands et de quatre Wallons. Elle s'établit à Cologne et fut l'origine d'une province très prospère, la province rhénane, dans laquelle domina l'élément flamand (10).

Sous les Archiducs la popularité de l'Ordre paraît s'être surtout accrue dans l'aristocratie des Pays-Bas. Cette constatation ressort de l'examen des vocations et des aumônes faites alors aux capucins. La haute noblesse belge est assez largement représentée parmi les religieux. Pour nous borner à un exemple, en la seule année 1616, parmi les novices admis à la profession, nous trouvons Eugène Triest-van Royen de Gand, Marcellin de Barea-d'Avila de Dunkerque, Hippolyte de Pallant de Mérode de Bruxelles et Charles d'Arenberg-de Croy. Parmi les fondateurs et bienfaiteurs des couvents établis sous Albert et Isabelle, nous rencontrons les noms du gouverneur espagnol de Termonde, Dominguo de Idiaquez, de Jeanne de Blois, veuve de Philippe de Croy, de Louis de Saint-Omer, seigneur de Morbecque, du seigneur Charles d'Egmont, gouverneur et capitaine-général du comté de Namur, de Jorine Masin, fille d'Eloi, seigneur de Coudenburch, de Charles de Gavre, comte de Beaurieu, du baron de Torcy, gouverneur d'Audenarde, de Charles de Croy, de Jean van der Vichten, seigneur de Nieuwenhove (Waregem), de Guillaume van Caldenborg, drossard du duché de Limbourg, de Martin de Croix, seigneur de Dadizeele, d'Otton de Flodrop, baron de Leuth, de Claude de Lannoy, comte de la Motterie, d'Amand de Hornes, seigneur de Geldrop, d'Ernest de Rivière, comte de Heer, de Charles de Bourgogne, comte de Waeken, du comte Albert de Bergues, de Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, du comte Antoine de Taxis, etc. Cependant parmi les bienfaiteurs de l'Ordre on trouve aussi des évêques du pays, des abbés et des monastères, des chanoines, des prêtres, des capucins à l'occasion de leur renonciation à leurs biens, et surtout des bourgeois et des marchands. Enfin parmi les plus insignes fondateurs, il faut ranger le prince-évêque de Liège, Ernest de Bavière.

(10) I, 270-287.

Les d'Arenberg et les capucins. Le P. Charles d'Arenberg (11).

Aucune famille des Pays-Bas ne semble avoir témoigné autant de faveur aux capucins que les d'Arenberg.

Le prince Charles, seigneur d'Enghien, chevalier de la Toison d'Or, parcourut une carrière brillante marquée par différentes missions, par des campagnes aux Pays-Bas et en France, sous les ordres du Prince de Parme, par les hautes fonctions de conseiller d'État, d'amiral et capitaine-général de la mer, enfin de grand fauconnier, sous les Archiducs. Le prince voulut finir ses jours dans son domaine d'Enghien. Il montra toute sa vie une prédilection pour les capucins. Il aida généreusement à la construction de leur couvent de Bruxelles et, comme sa femme, Anne de Croy, rendit des services signalés à plusieurs autres couvents de l'Ordre. Mais surtout les deux époux tinrent à établir près d'eux une maison des Pères et fondèrent dans ce but le couvent d'Enghien.

Cette dévotion envers les capucins passa aux enfants de Charles et d'Anne. Elle amena trois d'entre eux à vouloir entrer dans l'Ordre. Le cinquième fils, Antoine, né le 21 février 1593, était déjà chambellan des Archiducs quand, après la mort de son père (janv. 1615), il sentit se développer en lui la vocation religieuse. Prévoyant l'opposition de sa mère, il partit, sans la prévenir, pour le noviciat, alors qu'il avait promis de n'embrasser la vie ecclésiastique que sur l'aveu de ses parents. On devine la douleur d'Anne, qui aimait cet enfant plus que tous les autres. Elle se répandit en plaintes et accusa les « Cappucinaux » de lui avoir ravi son fils. Ses angoisses augmentèrent quand elle apprit que l'aîné de la famille, le duc d'Aerschot, Philippe, âgé de vingt-neuf ans et veuf d'une femme qui ne lui avait laissé que deux filles, songeait à imiter Antoine, devenu le P. Charles. C'en était trop : Anne s'adressa aux Archiducs et au nonce. Pour Philippe au moins, elle obtint gain de cause. Réalisant enfin qu'elle ne parviendrait pas à revoir son préféré, elle accabla les supérieurs de recommandations à son sujet. Puis, se prétendant lésée par le testament que le jeune capucin fit au moment de renoncer à ses biens, elle exigea et obtint de lui, avant sa première messe, des excuses détaillées pour ses prétendus manquements envers elle.

Parmi les griefs d'Anne de Croy se trouvait celui d'avoir fait décharger le P. Gamaliel des fonctions de gardien à Enghien. La princesse ne pouvait vivre sans son directeur, son conseiller. Quand, en 1620, les supérieurs l'envoyèrent à Tournai, elle remua ciel et terre, s'adressa notamment, mais en vain, à Paul V, puis à Grégoire XV. On la vit ensuite s'employer à soustraire Enghien à la province wallonne et à faire rattacher directement ce couvent au général ; elle exi-

(11) Nous nous servons pour ce paragraphe de l'attachante biographie du P. Fredegand d'Anvers (P. Callaey), *Etude sur le P. Charles d'Arenberg, frère-mineur capucin*, Paris et Rome, 1919.

geait le droit d'en désigner le supérieur. Ce ne pouvait être naturellement que le P. Gamaliel et il ne fallait pas songer à le remplacer avant sa mort. Le P. Gamaliel continuerait à l'assister dans ses affaires spirituelles et temporelles. Cependant, en 1623, Gamaliel dut partir pour Mons. Le chapitre de 1623 manifesta l'intention très nette de le tenir désormais à l'écart du gouvernement et d'empêcher sa dirigée de se mêler continuellement des affaires de l'Ordre. La lettre du chapitre à la princesse dut être bien éloquente, car elle finit par s'incliner. La réconciliation fut complète. Cette turbulente femme avait beaucoup de noblesse de cœur. Son testament témoigne de la sympathie qu'elle gardait pour les capucins.

L'entrée dans l'ordre de son plus jeune fils, Eugène, connu sous le nom religieux de P. Désiré, ne l'avait pas émue comme celle d'Antoine. De ces deux capucins de la famille d'Arenberg, Antoine est de loin le plus connu.

Un portrait de Van Somer ([12]) représente le jeune prince quelque temps après son entrée dans l'ordre. Sa bonne figure d'adolescent respire la candeur et la franchise. Devenu prêtre, il fut envoyé à Besançon afin d'y achever ses études théologiques et de se préparer à la prédication. Il exerça d'abord celle-ci au couvent de Louvain. En 1628, il prêcha avec grand succès les stations de carême et d'avent à Anvers. L'année suivante, on le chargea d'une retraite à la cour des Archiducs. Ce choix était excellent. Sa parole persuasive et exempte d'exagération effaça l'impression fâcheuse produite l'année précédente par un capucin italien, Hyacinthe de Casale. Chargé d'une mission par Grégoire XV, ce Père avait profité de sa présence à Bruxelles, pour s'adresser trop exclusivement à l'imagination et à la sensibilité de ses auditeurs et organiser une procession de flagellants, où l'on vit des gentilhommes espagnols se fustiger jusqu'au sang et le capucin méridional s'enfoncer une couronne d'épines sur la tête. Ces démonstrations étaient peu goûtées dans notre pays.

Nommé fabricien ou architecte de la province, le P. Charles dirigea les travaux du couvent de Tervueren, fondé par l'infante Isabelle et où celle-ci allait se retirer souvent pour méditer dans une maisonnette édifiée à l'extrémité du jardin. A partir de 1627, le religieux de plus en plus connu et influent, occupa presque sans interruption jusqu'à sa mort des charges importantes dans son Ordre, notamment celles de gardien, de provincial et de commissaire général de la province flamande. On lui doit la reconstruction du couvent de Bruxelles. A cette bâtisse simple et de lignes harmonieuses, il joignit un jardin vaste et plein d'agrément. Forcé de s'occuper de l'administration des biens de sa famille, il renouvela les défenses du château et embellit surtout le parc d'Enghien. Il réussit si bien dans cette dernière entre-

(12) **Frédégand d'Anvers**, *op. cit.*, p. 131.

prise que Lenôtre vint chercher à Enghien des inspirations pour le dessin des jardins de Versailles.

Aux travaux du supérieur, du constructeur de couvents, d'architecte de jardins, du prédicateur, le P. Charles d'Arenberg sut associer ceux de généalogiste et d'historien de sa maison, de panégyriste et de défenseur de sa famille religieuse. A son Ordre il ne consacra pas moins de onze ouvrages. Ainsi vengea-t-il la « vénérable barbe » et les sandales des capucins des attaques d'écrivains récollets. Les meilleurs traités sortis de sa plume sont, nous dit-on, le *De altissima paupertate in communi* et le *De psalmodia coenobitarum*, encore inédits.

A cette vie noble et féconde ne manquèrent pas les épreuves. Nous en connaissons déjà une partie, celles qui vinrent au P. Charles de sa mère. Mais les principales d'entre elles se rattachent à la conspiration de la noblesse, en 1632 (13).

Après la mort de l'Archiduc, en 1624, Philippe IV et son ministre, Olivarès, accentuèrent nettement l'espagnolisation des Pays-Bas. A ce grief des Belges vinrent s'ajouter le marasme économique provoqué par les guerres d'Allemagne et d'Italie et l'impuissance de l'Espagne à empêcher les conquêtes des Provinces-Unies et à tenir tête aux hérétiques de la République. Richelieu, mécontent de l'accueil reçu à Bruxelles par la reine Marie de Medicis, se servit, pour exécuter son dessein de vengeance contre l'Espagne, de Carondelet, doyen de Cambrai, personnage fort ambitieux. Celui-ci groupa des seigneurs mécontents de se voir exclus des hautes charges, qui préparèrent un soulèvement général. Le frère du P. Charles, le duc d'Aerschot, chef incontesté de la noblesse belge, refusa toujours d'adhérer aux projets révolutionnaires. Il ne demandait que la paix avec la Hollande et l'établissement d'un gouvernement national sous la souveraineté de l'Espagne. Les Etats Généraux des Provinces-Unies, mis au courant du complot, allèrent jusqu'à publier des proclamations invitant leurs voisins du Sud à se soustraire au joug espagnol et leur promettant la conservation de leurs privilèges et la garantie de l'exercice public du culte catholique. Mais Richelieu ne voulait pas rompre avec l'Espagne. Il ne soutint pas par les armes la conspiration des nobles, qui, dès lors, échoua lamentablement. Plusieurs des seigneurs ligués furent arrêtés et leurs biens confisqués. La preuve de trahison ne put être faite que pour Egmont et Epinoy. Cependant le duc d'Aerschot lui aussi fut emprisonné, en Espagne, où il s'était rendu. Il y mourut en 1640.

Le P. Charles apprit en exil la mort de son frère. Etant donné le milieu social auquel il appartenait et l'influence dont il jouissait en Belgique, on comprend qu'il n'ait pu rester à l'écart de la conspira-

(13) Voir Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. IV, pp. 255-270.

tion des nobles. D'ailleurs, redoutant, du point de vue catholique, les progrès des Hollandais, il croyait pouvoir les arrêter en soutenant les seigneurs wallons.

L'enquête fut menée par Philippe IV, sous la direction d'un Belge, complètement espagnolisé, Roose. Elle établit la complicité du P. Charles, mais ne prouva nullement sa trahison vis-à-vis de l'Espagne. Néanmoins, à la suite d'accusations de ses ennemis, le Père ne put rentrer dans son pays, d'où il était parti pour assister à la congrégation générale de son Ordre, et il passa à Cologne les années 1638-1643. Un mémoire justificatif envoyé au roi obtint sa réhabilitation. Malheureusement ses ennemis ne désarmèrent pas et ajoutèrent aux anciens griefs certains actes de son gouvernement. Parmi les adversaires qui le représentaient comme le plus farouche opposant à la couronne espagnole aux Pays-Bas, on regrette de trouver plusieurs de ses confrères, non seulement espagnols, mais même originaires des Pays-Bas. L'internonce Bichi, de son côté, accusa le noble capucin d'ambition et de cabales. L'archiduc Léopold, dont la bonne foi avait été surprise, conseilla au roi de l'exiler une seconde fois en Allemagne. En réalité Philippe IV se contenta de le faire partir pour Rome, en vue de régler des affaires de l'Ordre. On le retiendrait dans la Ville Éternelle sous un prétexte honorable. Plusieurs de ses confrères et même des membres de la curie auraient voulu le voir élever au généralat. Mais il déclara formellement renoncer à cette haute charge.

Enfin l'innocence du capucin belge fut de nouveau reconnue. A la suite d'une enquête, le conseil privé et l'archiduc Léopold déclarèrent sa complète et constante fidélité au roi. Un de ses principaux délateurs, le P. Simon d'Audenarde, fut banni (1655) (14).

Le P. Charles d'Arenberg éprouva encore une autre peine.

Trois années après son premier exil, la France ayant déclaré la guerre à l'Espagne, une armée franco-hollandaise envahit la Belgique et marcha sur Bruxelles. Deux fois en juin 1635, des soldats se présentèrent au couvent de Tervueren. La seconde fois, ils maltraitèrent des religieux et mirent à sac l'église et le monastère, emportant tous les objets de valeur.

Le 5 juin 1669, le P. Charles s'éteignit au couvent de Bruxelles. Il ne put célébrer son jubilé de cinquante ans de sacerdoce que sur son lit de douleurs.

Apostolats divers des capucins sous Albert et Isabelle.

L'infante Isabelle témoigna sa sympathie pour les capucins en les invitant régulièrement, depuis 1617, à prêcher à sa cour, en français, les stations d'avent et de carême. Les Pères appelés à ce ministère

(14) Fredegand d'Anvers, *op. cit.*, pp. 204-278.

étaient belges ou francs-comtois. Parmi les premiers, nous mentionnerons le P. Ambroise de Tournai, qu'on appelait « un autre Chrysostome » et qui fut chargé durant trente années des stations de l'avent et du carême à Tournai, Lille, Liège, Cambrai, Mons et Bruxelles (15). François de Saint-Omer, à peu près vers le même temps, fut aussi considéré comme un « grand prédicateur et homme fort spirituel, adroit à conduire les âmes au chemin de la perfection ». A une fille spirituelle, il écrivait : « Si vous pensez rencontrer en moi un Père indulgent, qui vous dore les pilules, vous vous trompez ; je ne suis pas tel » (16).

Un *Libellus stationum,* compilé en l'année 1630, mentionne les prédications ordinaires des capucins vers cette date. Ils n'exerçaient guère ce ministère dans les campagnes. Mais ils prêchaient à certains jours dans deux églises d'Anvers, trois de Bruxelles, une de Bréda, une d'Hasselt, une de Lierre, une de Louvain, une de Maeseyk, trois de Malines, trois de Maestricht, deux de Saint-Trond, une de Looz, une de Léau, deux d'Audenarde, une d'Alost, une de Ninove, une de Bailleul, quatre de Bergues-Saint-Winnoc, deux de Bruges, deux de Bourbourg, huit de Courtrai, une de Dunkerque, deux de Furnes, cinq de Gand, cinq d'Ypres, deux de Menin, une de Comines, une de Wervicq, une de Tourcoing, deux d'Ostende, une de Nieuport et une de Termonde. Dans une seule de ces églises, à la cathédrale d'Anvers, les capucins montaient en chaire tous les dimanches, sauf pendant l'avent et le carême, et de plus à 19 fêtes de l'année (17).

Le P. Hyacinthe de Casale, dont il a été question plus haut, fit, en 1623, un appel à la haute noblesse belge pour constituer une confrérie de la Passion. Elle devait venir en aide aux hérétiques convertis et propager les Prières de Quarante Heures. Le nombre de ses membres ne pouvait pas dépasser quarante. La direction spirituelle de cette association, dans laquelle entra la fleur de l'aristocratie, fut confiée aux capucins de Bruxelles. Les membres s'engageaient à s'occuper de bonnes œuvres, telles que la libération des prisonniers et le mariage des orphelins, et organisaient les processions du Saint-Sacrement. Durant les cérémonies des Quarante Heures on les voyait revêtus de la bure des capucins et portant un bâton surmonté d'une croix (18).

Les Prières des Quarante Heures obtenaient un succès extraordinaire, surtout dans le pays wallon. Pendant 4 ou 5 jours la population presque tout entière assistait aux sermons, puis s'approchait de

(15) P. Hildebrand, *Capucins belges et comtois, prédicateurs à la Cour de Bruxelles sous Albert et Isabelle (1617-1633),* dans *Etudes franciscaines,* t. XLIX, 1937, pp. 333-341.
(16) IV, 167.
(17) Hildebrand, *Le ministère de la prédication chez les anciens capucins flamands (1630),* dans les *Franciscana,* t. VII, 1924, pp. 274-314.
(18) Fredegand d'Anvers, *op. cit.,* p. 179.

la communion. A Ath, en 1611, on tint à cette occasion 40 prédications et on nota, grâce aux hosties distribuées, 11.950 communions ; à Lille, les deux derniers jours, 14.000. Même en dehors des exercices des Quarante Heures de très nombreuses communions quotidiennes sont signalées à Lille, Béthune, Mons, etc. Et le chroniqueur ajoute fièrement : « Quand un de nos Pères prêche dans une ville, les orateurs des autres ordres, qui veulent prêcher dans le même endroit, sont privés d'auditoire » (19).

Il sera question plus loin d'autres ministères des capucins.

Capucins belges diplomates dans la première moitié du XVII^e siècle (20).

Il est assez remarquable que cet Ordre de religieux si simples ait donné à l'Etat un bon nombre de diplomates. Comme la France, la Belgique eut son « Eminence grise », le P. Philippe, appelé plus tard, de Bruxelles. A côté de ce négociateur habile, estimé en Espagne et en Belgique, aux allures mystérieuses, gardien tenace du silence professionnel, il faut placer le P. Séraphin, Bruxellois aussi, mais bavard et intrigant, et qui se mêla volontiers d'affaires dont personne ne le chargeait. Occupons-nous d'abord du second de ces Pères.

Après avoir occupé différents postes dans le gouvernement de son Ordre, prêché à Bruxelles, missionné en Hollande, il part pour Madrid, chargé par le supérieur de la mission de Hollande d'aller proposer au roi différentes mesures en vue de sauver la situation politique et religieuse de ce pays. Mais il entreprend ce voyage, comme plusieurs autres, sans l'aveu de ses supérieurs. Son confrère, un diplomate également, Daniel de Quiroga, l'introduit chez le roi. Sur l'ordre de celui-ci — au moins le P. Séraphin le prétend — il va trouver la gouvernante, le marquis d'Aytona, le nonce. Mais le nonce, comme le cardinal Barberini et le pape lui-même, blâme les procédés du P. Séraphin : celui-ci veut d'ailleurs réaliser des projets politiques irréalisables, par exemple obtenir du prince d'Orange qu'il devienne le vassal du roi d'Espagne, aux seules conditions de reconnaître l'autorité de Madrid et de respecter partout la religion catholique ! En outre, il dépose pour ses voyages l'habit de l'Ordre et se prétend dispensé de l'observance de la règle ! Il est suffisant et ambitionne une prélature ! Il refuse de comparaître devant ses supérieurs légitimes ! Il leur désobéit ainsi qu'au nonce ! Il s'occupe surtout d'affaires politiques et rend plus difficile la situation des catholiques dans la république du Nord ! Enfin la Propagande interdit à ce turbulent personnage de retourner dans les missions de Hollande. Il

(19) I, pp. 309 et 310.

(20) P. Hildebrand, *Capucins-diplomates au service de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Philippe et Séraphin de Bruxelles,* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique,* t. XXXV, 1939, pp. 479-508.

insiste... insiste sans cesse, mais n'obtient pas de pouvoir se remettre en route, car tout le monde se méfie de lui.

A ce diplomate sans mandat, opposons le P. Philippe, en qui l'archiduchesse Isabelle et le roi paraissent avoir eu beaucoup de confiance. L'infante le charge en 1629 d'une mission en Hollande ; avec d'autres négociateurs il tâchera d'amener la république des Provinces-Unies à faire la paix avec l'Espagne. Dans ce but l'archiduchesse demande à Rome les dispenses nécessaires pour que le Père puisse voyager en tenue civile, se servir d'argent, aller à cheval, ne pas dépendre de ses supérieurs, quand il est au service d'Isabelle. Après un séjour en Espagne en 1628-1629, Philippe retourne en Hollande, en juillet de cette dernière année ; à quelques mois de là, on le trouve en Bavière où il travaille à conclure une ligue avec Tilly et les impériaux. Ceux-ci devraient envahir les Provinces-Unies par la Frise et la vallée du Rhin. Mais Tilly refuse d'accéder aux désirs du roi d'Espagne et de l'infante Isabelle, à moins que tous les princes et tous les Etats de l'Union catholique ne consentent à se coaliser. Le capucin ne réussit pas davantage dans ses efforts pour obtenir une trêve des Hollandais. Un moment, son crédit baisse à Madrid. Mais un second voyage, semble-t-il, en Espagne, lui fait retrouver sa faveur. Une expédition de la flotte espagnole, qu'il a organisée à Anvers, aboutit à un désastre complet (1631). Olivarès lui envoie des condoléances ! Cependant les supérieurs du Père continuent à protester contre ses agissements. Mais comment empêcher le roi d'Espagne et l'infante Isabelle de se servir de ce capucin ? Lors de la conspiration des nobles, il fait preuve d'un entier dévouement envers la princesse et le président Roose. L'archiduchesse l'envoie de nouveau à Madrid. Le roi l'y retient plus d'une année. Enfin en 1636 le cardinal infant le charge encore d'une mission auprès du roi et d'Olivarès. Il s'agissait de postes à fortifier en Belgique. Il n'acheva pas cette négociation. Le P. Philippe mourut à Madrid, en septembre 1637... et malgré la demande de Roose, ses supérieurs refusèrent de le remplacer.

De la mort d'Isabelle (1633) à la Révolution Française. Divisions de provinces. Séparatisme. Fondations (21).

En 1612 la province des jésuites aux Pays-Bas, appelée Germanie inférieure (1564), avait été divisée en provinces gallo-belge, de langue française, et flandro-belge, de langue flamande. Imitant cet exemple, les capucins créèrent aussi, en 1616, deux nouvelles provinces, portant les mêmes noms que celles des jésuites, et issues du dédoublement de leur ancienne province des Pays-Bas.

(21) L'état d'avancement de la publication du P. Hildebrand (voir plus haut) nous forcera à ne plus guère parler, pour le XVII[e] et le XVIII[e] siècles, que des capucins wallons.

Les guerres du XVII[e] siècle arrachèrent à l'Espagne un grand nombre de villes : Arras, Béthune, Condé, Maubeuge, Cambrai, Valenciennes, etc. Le roi de France fit occuper plusieurs des couvents de ces localités par des capucins français. De 1683-1687 fut érigée la province de Lille groupant toutes les maisons, wallonnes et flamandes, des Pays-Bas situées maintenant en terre française. Cependant, en 1772, les couvents flamands de la province de Lille, au nombre de sept, formèrent la custodie de Flandre, avec un gouvernement propre. Trois d'entre eux en furent distraits sous Joseph II (1781).

Des événements d'un tout autre genre, et bien plus regrettables pour l'Ordre, aboutirent à la création, par une bulle de Clément XI (1704), d'une province liégeoise.

Dès 1639, le conseil de la cité de Liège faisait savoir aux couvents des différents Ordres qu'il voyait de mauvais œil l'envoi de nationaux dans d'autres pays et celui d'étrangers dans les couvents de la principauté. A partir de 1682, la tendance séparatiste de certains capucins de Liège s'affirme très nettement. L'un d'eux, le P. Barthélemy, s'adressa même au prince-évêque pour réclamer l'indépendance des maisons de Liège. Il reprochait par exemple à ses confrères wallons de parler mal du souverain et d'écarter les Liégeois du gouvernement de l'Ordre, etc. Le prince-évêque écrivit en effet aux supérieurs pour obtenir l'autonomie des six couvents situés alors dans ses États. La querelle s'envenima à la suite d'une lettre assez maladroite du provincial de la province wallonne, Jean de Mons, dans laquelle il dénonçait chez les Liégeois la passion de dominer et un caractère bouillant. Il écarta de Liège quatre des principaux meneurs ; mais la protection que leur accordèrent des personnes puissantes de la principauté le forcèrent à rapporter cette mesure. Bientôt éclata la révolte. Des religieux refusèrent d'obéir au chapitre de 1686 et aux supérieurs nommés par celui-ci avant d'avoir reçu la réponse à un appel envoyé à Rome. Le général, le cardinal protecteur de l'Ordre et la congrégation des évêques et réguliers leur enjoignirent en vain de cesser leur résistance. Ils furent menacés de suspense, puis, en 1689, d'excommunication par le nonce Tanari. Presque tous les rebelles se soumirent. Mais les difficultés recommencèrent ensuite. En 1700 fut tenu à Namur un chapitre, le plus troublé qui se rencontre dans toute l'histoire de la province wallonne. Finalement le prince-évêque, Joseph-Clément, d'accord avec l'empereur, demanda à Rome la division de la province wallonne. La nouvelle province liégeoise (1704) groupa neuf couvents.

Bien que des mouvements séparatistes du même genre se soient produits dans d'autres Ordres, à la même époque, celui des capucins liégeois semble avoir été particulièrement violent. Parmi les meneurs se rencontrent des religieux dont la conscience morale paraît oblité-

rée par un nationalisme sans frein. Ainsi Barthélemy de Liège, brouillon de la pire espèce, et Antonin de Huy, qui changeait de couvent et entreprenait des voyages sans permission et dont on peut se demander quelle autorité il reconnaissait encore sur terre. On éprouve une impression des plus pénibles à voir ces religieux recourir sans cesse au prince-évêque, au conseil de la cité et faire intervenir dans leurs querelles intérieures leurs amis, leurs proches, et même des religieux des autres Ordres. Car séparatistes et non-séparatistes vont quémander des témoignages favorables à leur thèse dans un bon nombre de couvents de la principauté. Et n'est-il pas malheureux que les partisans de la division se soient sentis soutenus par les autorités civiles et même par au moins un des princes-évêques, Maximilien-Henri († 1688) ?

Fondations nouvelles.

De 1616, date de la division de l'ancienne province des Pays-Bas, à 1626, il se fonda encore des couvents, dans le Luxembourg : à Marville, à Luxembourg même et à Arlon ; dans le Nord-Ouest des Pays-Bas : à Merville, entre Aire et Armentières ; dans la principauté de Liège : à Thuin et Dinant ; enfin à Malmédy (22). Retenons surtout la pénétration des capucins dans le duché de Luxembourg. La langue allemande qu'on y parlait avait sans doute empêché les Pères belges de s'y établir plus tôt. Cependant ils souhaitaient vivement se dépenser sur ce champ d'apostolat, où le travail leur paraissait plus urgent. En effet la proximité de la France et de l'Allemagne exposait ce pays à la propagande protestante. Son partage entre une demi-douzaine d'évêchés y rendait difficile une véritable unité dans la direction religieuse. Aussi y rencontrait-on un certain nombre de prêtres moins édifiants, trop occupés d'affaires séculières, négligeant l'enseignement de la jeunesse et la prédication.

Les capucins se développèrent vite dans le Luxembourg et s'y recrutèrent abondamment. Ils eurent cependant à vaincre l'opposition des Pères Français, surtout de ceux de Lorraine, qui convoitaient ce territoire.

Après 1626 le nombre de fondations nouvelles diminua notablement. Pour le reste du XVII[e] siècle on signale seulement celles de Spa (1642), Stavelot (1642), Condé (1643), Eupen (1644), Charleroi (1666), Liège-Sainte-Marguerite (1661) et enfin Verviers (1685), la dernière de toutes avant la Révolution française. La principauté de Liège fut donc particulièrement favorisée.

Ce ralentissement, puis cet arrêt dans l'établissement de couvents s'explique sans peine. En général, le grand développement des Ordres

(22) Après 1616, il se fonda encore, de 1619 à 1779, quatorze couvents flamands.

religieux s'accomplit dans les cinquante, les soixante-quinze et parfois les cent ans qui suivent leur fondation.

Pour les capucins en particulier, il faut bien avouer qu'après 1620 il restait peu de localités de quelque importance où ils n'eussent pas pris pied. De plus en plus, d'autres religieux, observants ou récollets surtout, s'efforçaient de les tenir éloignés de leurs propres couvents. A Luxembourg, par exemple, il fallut l'intervention de l'archiduchesse Isabelle pour que ses protégés parvinssent à vaincre l'opposition de leurs confrères franciscains. Ceux-ci, les jésuites et les dominicains ne suffisaient-ils pas aux besoins spirituels de cette petite ville ? Enfin des mesures prises par le chapitre général de l'Ordre, par tel pape et par le gouvernement général de Bruxelles enrayèrent aussi le mouvement de fondations. Mais elles semblent n'avoir guère produit d'effet qu'entre 1624 et 1642, période pendant laquelle on ne signale, en effet, la création d'aucune maison nouvelle.

Recrutement.

A la fin de l'année 1617, les deux nouvelles provinces, wallonne et flamande, érigées en 1616, comptaient respectivement 415 et 284 membres. L'apogée de l'Ordre en Belgique fut atteint en 1775. La province flamande groupait alors 752 religieux en 23 couvents, la wallonne, 334 en onze maisons, celle de Liège 310 pour onze résidences également, celle de Lille, 220 Pères et Frères dans 9 établissements. Enfin sept couvents, dont Ypres, Furnes et Menin, avec 176 religieux, formaient la custodie de Dunkerque (23). Arrêtons-nous au recrutement de deux des provinces de langue française au XVIII^e siècle : la liégeoise et la lilloise.

Quand fut érigée la province de Liège en 1704, un tiers au moins de ses religieux (65 sur 189) étaient originaires de la ville même ou de ses environs immédiats. Mais cette proportion baissa rapidement. Pour la période décennale de 1710-1719, le chiffre des Liégeois faisant profession n'est déjà plus que de 21 ; il tombe à 2 pour les dix années 1750-1759 et n'est plus que de 1 pour chacune des trois périodes suivantes. Cependant la diminution du recrutement dans l'ensemble de la principauté se manifeste surtout après 1775. De 309, en 1775, le nombre de ses religieux est descendu à 179 quatorze années plus tard. Cette diminution considérable, qui se remarque aussi, nous affirme-t-on, dans les autres Ordres de la principauté, serait attribuable à la baisse de l'influence religieuse, causée notamment par les idées des philosophes français.

La province de Lille garda, au contraire, pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle, un recrutement très favorable. Elle admit, de 1704 à 1789, 999 novices dont 804 firent profession. En 1747,

(23) Chiffres fournis par le R. P. Hildebrand.

alors que d'une façon générale les vocations avaient déjà sensiblement diminué en France, elle comptait encore 550 religieux. Aussi les supérieurs de Lille se chargèrent-ils en 1754 de la mission de Syrie. Le nombre de religieux descendit sans doute à 264 en 1775, mais parce que 7 couvents flamands venaient alors d'être séparés de la province de Lille. En 1782 les catalogues accusent encore une hausse, avec 297 Pères et Frères. Malheureusement il n'y en a plus que 213 en 1790.

A la veille de l'établissement définitif du régime français en Belgique la population a notablement baissé dans la plupart des maisons des provinces wallonnes. Prenons quelques exemples parmi les villes belges :

Arlon : dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, moyenne de 14 à 17 Pères et de 4 à 5 Frères. — En 1793 : 4 Pères et 3 Frères.

Mons : en 1767 : 30 ; en 1793 : 21.
Ath : de 1779 à 1782 : 18 ; en 1793 : 12.
Enghien : 1779 : 18 ; 1793 : 10.
Charleroi : 1756 : 21 ; 1794 : 12.

Un mot sur les milieux sociaux d'où sortaient les capucins. Dans la période de ses débuts et jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, cet Ordre avait reçu, on s'en souvient, beaucoup de novices venant de l'aristocratie ; dans la suite, il se recruta toujours davantage dans la petite bourgeoisie et dans les campagnes ([24]).

Activités nouvelles des capucins belges.

Le souci de la vie retirée, la crainte de conflits avec les curés, enfin les dangers inhérents à la confession des laïques, expliquent l'opposition que témoignèrent longtemps les supérieurs au ministère du confessionnal. Aux Pays-Bas elle causa souvent des difficultés dans la création des maisons. Ainsi les Flamands avaient obtenu en 1620 la permission de s'établir à Hazebrouck. Mais n'ayant pas reçu l'autorisation d'y confesser, la fondation n'eut pas lieu. Dans la suite la rigueur des autorités se relâcha peu à peu. Le chapitre général de 1625 concéda aux Pères de 6 couvents : Ostende, Termonde, Menin, Gueldre, Hondschoote et Breda, en y comprenant le ressort de ces villes, d'exercer le ministère du confessionnal jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée. Ces localités en effet étaient dépourvues d'autres religieux. En 1642, onze couvents flamands pouvaient recevoir tous les pénitents sans distinction au saint Tribunal. Dans onze autres on n'y admettait que certaines personnes, notamment les principaux bienfaiteurs. Il fallut attendre jusqu'en 1735 la levée des der-

(24) IV, 11-20.

nières prohibitions. On plaça dès lors des confessionnaux dans les églises qui n'en étaient pas encore pourvues (25).

Les restrictions mises à ce ministère par les autorités de l'Ordre n'empêchèrent pas de nombreux capucins de jouer le rôle de conseillers et de directeurs spirituels.

On se souvient que la province de Lille accepta en 1754 la mission de Syrie. Le nombre de Pères qui, de cette date à la Révolution française, partirent pour Alep, Diarbekir, Chypre, etc., doit avoir été assez élevé. Nous en avons compté une bonne trentaine, sans compter des Flamands de la custodie de Dunkerque. Plusieurs, comme Eleuthère, de Béthencourt († 1792), paraissent avoir été fort instruits et par exemple connaissaient l'arabe. Jacques de Saint-Aubin († 1798), parti pour Alep en 1772, connut une carrière mouvementée et voyagea beaucoup. Salvien II de Douai mourut le 30 décembre 1791 à Nicosie après plus de 30 ans de mission. D'autres Pères wallons sont signalés en Louisiane, aux Antilles, au Maragnon, à Saint-Domingue. En 1652 fut martyrisé au Congo le P. Georges de Gheel ou Willems, qui s'était embarqué l'année précédente avec plusieurs confrères belges. Dans sa courte carrière de dix-sept mois, il avait eu le temps de composer un dictionnaire bantou, le plus ancien de tous (26). On pourrait sans doute ajouter bien des noms à ceux que nous avons recueillis, mais un travail d'ensemble sur les missionnaires belges de l'ancien régime manque encore.

Nous ne pouvons dire quand les capucins belges commencèrent à exercer un ministère assez original, dans lequel ils voyaient une œuvre de charité et qui contribua beaucoup à augmenter leur popularité : l'extinction des incendies. On trouve naturellement peu de détails à ce sujet. Mentionnons cependant ce fait curieux que le *Caeremoniale in usum Fr. MM. Capucinorum pro Flandro-Belgica*, paru à Louvain en 1759, contient un paragraphe spécial intitulé : *De incendio* (pp. 249-250). Transcrivons ces lignes : « Quand un incendie éclate dans une cité, avec la permission du supérieur, les religieux y accourent, les vêtements retroussés, et y amènent avec eux les instruments que la ville nous confie dans ce but. Cependant le supérieur retient à la maison quatre ou cinq Pères, suivant qu'il le juge bon, pour chanter le chœur. Quelques-uns des Pères, avec leurs manteaux (*pallium*), s'efforcent de soustraire à l'incendie les objets les plus précieux et ils les gardent soigneusement : c'est là en effet ce qu'ils peuvent faire de plus utile. D'autres apportent l'eau. Les plus robustes seuls montent aux échelles, et avec beaucoup de prudence. Ils

(25) P. Hildebrand, *Kapucijnerpredikatie in België vóór de Fransche omwenteling*, tiré à part de *Ons geestelijk Erf*.

(26) P. Hildebrand, *Le martyr Georges de Geel et les débuts de la mission du Congo (1645-1652)*, Anvers, 1940.

veilleront à ne pas se séparer mais resteront ensemble à 4 ou 5. Personne d'entre eux ne pénétrera seul dans une maison. L'incendie éteint ou le péril écarté, ils rentreront tous au couvent ».

Activités anciennes.

Parmi les activités anciennes dont nous n'avons pas encore parlé, mentionnons d'abord les catéchismes. Dans au moins seize localités, *cet enseignement se donnait par eux, soit en leur église, soit à celle* de la paroisse, soit dans quelque école. En 1774 une école gratuite fut ouverte dans le faubourg Sainte-Marguerite à Liège et les capucins, qui avaient une maison dans ce quartier, dirigèrent l'enseignement. Ils tinrent aussi pendant quelques années un collège à Munsterbilsen.

Comme plusieurs autres Ordres, notamment les jésuites, les capucins manifestèrent toujours une grande charité vis-à-vis des malades, de ceux surtout que l'on désignait jadis sous le nom générique de pestiférés. Lors d'une épidémie qui sévit de 1595 à 1597 à Béthune, Arras, Saint-Omer, Lille, on compta bien des victimes, parmi lesquelles des capucins qui contractèrent le mal en soignant les malades ([27]). Mais nos renseignements se rapportent surtout au XVII[e] siècle. En 1603, à Gand, cinq capucins infirmiers succombent. En 1625, un à Bois-le-Duc. En 1633, vingt-cinq à Maastricht. En 1635, du 9 octobre au 12 décembre, dix à Louvain. En 1636, cinq à Bourbourg. En 1636, quatre à Nimègue. En 1643, un à Alost. En 1666, deux à Audenarde. En 1668, trois dans la même ville. De 1666 à 1669, sept à Bruges. Pendant la même période, sept à Lierre. En 1669, deux à Louvain, 5 à Maastricht, 1 à Alost, 3 à Dunkerque, 2 à Ostende, 5 à Saint-Trond et 1 à Termonde.

Un document ancien nous décrit le bonheur des capucins élus pour le service des pestiférés : « Ils s'y rendaient avec joie enviant le sort des disparus. La fiancée marchant à l'autel a dans l'âme moins d'allégresse que ces moines visitant les maisons et tentes infectées. C'est alertes et gais qu'ils rafraîchissent lits et couchettes, qu'ils soutiennent les malades des bras et des épaules ; ils lavent leurs plaies, pansent leurs membres, détergent leurs ulcères. Ils n'ont pour eux que des paroles consolatrices. Quant aux défunts, ils leur closent la bouche et les yeux et leur font tendrement leur toilette funéraire, puis ils les confient à la terre sous une honnête sépulture. Dans l'entretemps ils vont mendier de porte en porte les provisions de bouche, les linges et litières nécessaires à leurs protégés ».

A Bruges, parmi les infirmiers capucins se signale surtout le P. Melchior de Menin. Armé de la canne rouge, terminée par une croix, qui était obligatoire, juché sur un âne, il parcourut rues et places

(27) I, 189.

publiques, prodiguant inlassablement secours et consolations. Il accomplit ce travail surhumain pendant trois ans. Alors la peste cessa et le Père Melchior rentra sain et sauf dans son couvent (28).

Chez les capucins, le soin des pestiférés donna lieu à une institution originale. Chacun de leurs établissements posséda, plus ou moins rapidement, une annexe située à l'extrémité du jardin et que l'on appelait : Maison St Roch, en flamand : *Pesthuis*. Elle n'était pas destinée à recevoir les personnes atteintes du fléau mais à loger les Pères chargés de ce ministère.

Parmi les capucins, beaucoup se dévouèrent à l'apostolat dans les prisons. D'autres occupèrent des places d'aumôniers dans les armées de terre et de mer. Michel de Gand, par exemple, fut chargé des soins spirituels à donner à la flotte vénitienne, en guerre avec les Turcs (vers 1649). Antoine de Huy († 1710) remplit les fonctions d'aumônier impérial contre l'armée des Infidèles. On trouve beaucoup de capucins belges employés dans les armées dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

L'apostolat principal des capucins restait toujours la prédication. On en signale certains résultats particulièrement consolants. Appelés à Eupen, localité occupée quelque temps par les Provinces Unies et où le protestantisme s'était développé, les Pères y opérèrent beaucoup de conversions, si bien qu'après quelques années il y restait fort peu de familles calvinistes. A Malmédy, un curé zélé s'était presque vainement employé à ranimer la ferveur de ses ouailles. On nous assure que les employés de l'église eux-mêmes ne connaissaient ni chapelet ni médaille. Le pasteur n'osait porter publiquement le Saint-Sacrement aux malades. Aux plus grands jours de fête, on ne voyait que 5 ou 6 hommes à la messe solennelle. La croix plantée, comme toujours, par les Pères lors de leur arrivée dans la localité, fut deux fois enlevée et même jetée à l'eau. Les capucins durent au début subir beaucoup d'avanies dans cette petite ville. La construction du couvent put cependant commencer en 1620. Dès 1628 les communions s'étaient fort multipliées et il faut certainement attribuer aux capucins la conservation d'Eupen à la foi catholique. A Huy également les prédications d'Irénée de Saint-Omer firent beaucoup de bien. A Verviers, dernier exemple que nous citerons ici, il fallut 50 à 60 ans de travail au clergé local, aux récollets et aux capucins pour arriver à un résultat vraiment appréciable. La ville avait subi fortement l'influence des protestants du Limbourg. Même le jour de Noël on n'y comptait que de 40 à 50 communions.

Le nombre des prédicateurs approuvés par leurs supérieurs et par les évêques se multiplia considérablement aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

(28) Prof. Dr Tricot-Royer, *Les capucins et la peste en Belgique*. Extrait des comptes rendus du IX[e] congrès intern. d'Hist. de la médecine, Bucarest, 1932.

Dans la province flamande on en comptait 42 en 1616, 63 en 1625, 98 en 1633 et 189 en 1643. Dans la province wallonne, créée en 1616 : 61 en 1618, 190 en 1650, 258 en 1662 et 199 en 1773. D'autre part le chiffre des prêtres sans juridiction ne cessa de décroître. Dans leur rang on trouve des religieux fort remarquables et même des supérieurs. Quelques-uns de ces Pères, qui ne pouvaient ni prêcher ni confesser, se livraient à la direction spirituelle. Luc de Malines († 1652) conduisit ainsi dans les voies de Dieu le béguinage, sans avoir reçu de juridiction. Celle-ci, par exemple à Liège, pouvait être donnée directement par les supérieurs capucins, l'évêque leur faisant confiance.

En dehors peut-être de-ci de-là d'un cours d'éloquence, les Pères, soigneusement choisis par les autorités de l'Ordre après la fin de leurs études, ne recevaient pas de formation spéciale pour la prédication. Parfois ils étaient envoyés, comme ce fut le cas pour le P. Charles d'Arenberg, à l'école d'un confrère particulièrement éloquent. Pour préparer leurs sermons les Pères disposaient de la bibliothèque du couvent et parfois d'une bibliothèque spéciale qu'ils étaient autorisés à se constituer. Des capucins belges avaient composé à leur usage de précieux répertoires comme l'*Aurofodina,* de Robert de Cambrai († après 1696), et les *Cornucopiae concionatorum,* de Florent d'Hanswijck, dont les trois parties parurent de 1646 à 1659 à Anvers et à Louvain. Avant de monter en chaire pour la première fois le prédicateur devait faire une retraite de dix jours.

Les capucins prêchèrent régulièrement pour la cour de Bruxelles à l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Non contents d'occuper beaucoup de chaires dans les villes et dans les églises des campagnes, ils prenaient parfois la parole en pleine rue, ainsi le P. Jean de Landen. Bien qu'écrits souvent en latin, les sermons étaient prononcés dans la langue du peuple. A la Cour, le prédicateur s'exprimait en français et cette langue fut aussi souvent, mais non exclusivement, employée dans des villes flamandes ou néerlandaises, comme Gand, Bréda, Ypres. A Luxembourg toute la prédication se faisait en allemand. A l'église paroissiale d'Arlon aussi ; mais chez les Pères, les sermons étaient en français.

Il y avait alors peu de missions dans le sens actuel de ce terme. Cependant des prédications continuées plusieurs jours de suite se tenaient à l'occasion des Prières des Quarante Heures, des stations de carême et d'avent. Certains fidèles semblaient insatiables. Rappelons qu'à Ath en 1611 on prêcha quarante fois des sermons d'une heure à l'occasion des Prières des Quarante Heures.

Les capucins se livraient à une prédication simple et populaire, recourant à des exemples et à des récits pour tenir l'attention en éveil. On leur reprocha parfois de narrer des histoires fausses, des légendes. Mais ils n'étaient pas les seuls à agir ainsi et ils trouvent

encore des imitateurs de notre temps. D'autre part, bien des sermons qui comportèrent alors de grands succès n'en auraient plus aucun aujourd'hui. Autres temps, autres goûts ! Les Pères en général évitaient les spéculations théologiques. A propos des querelles jansénistes, il arriva au P. Eugène de Bruges († 1692) d'affirmer que Judas appartenait à la Compagnie de Jésus et que les jésuites étaient des pélagiens. L'évêque protesta et tança sévèrement ce prédicateur virulent. Heureusement, la plupart de ses confrères se montraient plus discrets. Ils continuaient à édifier surtout par l'exemple de leur vie. La mémoire de beaucoup d'entre eux resta en bénédiction dans les localités où ils exercèrent leur apostolat (29).

On doit aussi aux capucins belges des ouvrages ascétiques, par exemple ceux de Jean Evang, de Bois-le-Duc († 1635), dont les livres furent traduits en latin, en français et en allemand, et de Constantin de Barbençon († 1631), de Daniel d'Anvers († 1676), de Bonaventure d'Ostende († 1771). Ils comptèrent aussi dans leurs rangs un certain nombre de poètes, surtout flamands.

Vie religieuse des communautés.
Quelques individus.

Il ne nous est pas encore possible de nous étendre sur ce sujet : la vie religieuse des capucins, de la mort de l'infante Isabelle à la Révolution française (30).

Sans doute ne se produisirent plus alors ces manifestations de ferveur extraordinaire signalées pour la période des débuts. Généralement elles se restreignent aux temps les plus voisins de la fondation. Les exagérations mystiques et ascétiques, contre lesquelles s'élevèrent les supérieurs, semblent également avoir pris fin. Dans les couvents se mène une vie régulière, d'après les principes franciscains, et la plupart des religieux s'attachent à se sanctifier et à donner l'exemple. De Chrysostome de Liège, mort en 1629, on nous assure que ce fut un « homme de grande sainteté, extrêmement adonné aux pénitences et aux mortifications... Il avait le don de prophétie » (31).

Le P. Cyrille de Bastogne mourut à Arlon le 4 octobre 1657 en odeur de sainteté (32) ; le P. Damien d'Ors qui s'éteignit à Diarbekir en 1771, fut amèrement pleuré par les chrétiens, et surtout par les catholiques (33). De David de Stavelot, entré dans l'Ordre en 1774, condamné à la déportation en 1798, puis curé d'Avennes, on écrit qu'il mourut dans cette localité, à la fin de 1815 ou au début de 1816,

(29) P. Hildebrand, *Kapucijnerpredikatie in België vóór de Fransche Omwenteling*, tiré à part de *Ons geestelijk Erf*.
(30) Le R. P. Hildebrand n'ayant pas encore publié le volume où il nous donnera des renseignements sur ce point.
(31) IV, 104.
(32) IV, 117.
(33) IV, 120.

« pieusement, comme il avait vécu, pasteur zélé et véritablement religieux » (34). Le P. Eugène de Lille, fils aîné de Jean-Baptiste de Thiennes et appartenant donc à une des plus illustres familles du pays, laissa la réputation d'un religieux très austère : ne mangeant jamais de viande, d'œufs et de poisson ; ne buvant presque jamais de vin ; mais plein de charité pour autrui ; toujours prêt à monter en chaire et prêchant simplement, mais fort agréable à entendre ; très réservé avec les femmes ; spécialement dévot à la sainte Eucharistie ; généralement tenu pour saint. Aussi il y eut foule à ses funérailles, en 1710 (35). Philippe de Cambrai a raconté la sainte vie d'Eustache de Templeuve, à qui l'on attribua des miracles (36). Madame Bourtonbourt (1660-1732), fondatrice des Sœurs de la charité de Namur, fut en rapports au moins avec deux religieux remarquables de l'Ordre des capucins : le P. Bonaventure, de Luxembourg, très recherché pour la direction des âmes et qui se chargea de celle de cette sainte femme, en outre, promoteur des confréries du Sacré-Cœur et de Notre-Dame d'Arlon et auteur de travaux hagiographiques ; et le Fr. Laureanus de Namur, mort dans cette ville en 1709 en réputation de sainteté et dont Madame Bourtonbourt fit faire le portrait (37). Rupert de Mons († avant 1693) n'avait pas beaucoup étudié mais mena une vie austère (38). Il ne serait pas difficile d'allonger cette liste qui ne contient d'ailleurs que des noms de religieux wallons.

D'autre part, il ne faut pas s'étonner si, pour une si longue période et parmi quelques milliers de religieux, on en trouve d'originaux, de moins bons et même de carrément mauvais. A la première catégorie semble avoir appartenu le P. Constantin d'Enghien, excellent capucin sans doute puisqu'il fut trois fois gardien, mais dont on écrivait, pour le taquiner, à l'occasion de son jubilé de cinquante ans de profession : *Chartas pictas plus amabat In diesque plus iurabat quam sint preces quas orabat* (39). Pour un assez grand nombre on trouve aux archives cette mention : *puni.*, mais la plupart du temps on ne peut déterminer la cause de la sanction. Cependant l'esprit séparatiste provoqua certaines de ces pénitences. On signale même des apostats, notamment ce Gaspard de Namur, déclaré incorrigible en 1682 et qui apostasia trois fois (40). Dans ces groupements se rencontraient naturellement toutes sortes de caractères, jusqu'aux plus intraitables. Que de dissensions, d'échanges de vue amers dut soulever, dans les communautés liégeoises, ce vent nationaliste qui y souffla en tempête pendant une notable partie du XVII[e] siècle !

(34) IV, 123.
(35) IV, 141.
(36) IV, 44.
(37) H. Lamy, *Madame Bourtonbourt (1662-1732) et son œuvre : Les sœurs de la charité de Namur*. pp. 58 suiv. — IV, pp. 88-89, 233.
(38) IV, 306.
(39) IV, 110.
(40) IV, 175.

Parmi les personnages non seulement les plus étranges, mais malheureusement les moins conformes à l'idéal de saint François et des fondateurs de l'Ordre capucin, nous citerons le P. Florent de Brandebourg. Il appartenait à une des plus illustres familles du duché de Luxembourg, mais qui fut condamnée à s'éteindre par sa profession, précédée de celle de son frère, le P. Charles. Cette cérémonie avait eu lieu à Dinant, le jour de Pâques, 22 avril 1685, au milieu d'une nombreuse et brillante société. Nommé ensuite professeur de philosophie à Apt, en 1691 il se rendit suspect par ses doctrines et par sa conduite. Ses supérieurs lui enlevèrent son office et le mirent en pénitence. Malheureusement ils lui permirent de se rendre à Rome et dès lors commença une vie de pérégrinations, pour laquelle il se passa désormais de toute autorisation, malgré les observations et les menaces des autorités de son Ordre. Il se fit recevoir à plusieurs reprises par le roi d'Espagne, Philippe V, s'insinua dans la grâce des plus hauts personnages, et semble avoir ambitionné de hautes fonctions ecclésiastiques. Très bavard et très vantard, d'allures fort libres, il provoqua, lors de son voyage de retour d'Espagne, la méfiance de Louis XIV qui commençait la guerre de la succession d'Espagne. Le P. Florent fut arrêté à Versailles et jeté à la Bastille sous inculpation « d'espionnage et de galanteries ». Il y resta onze ans. On ne parvint pas, semble-t-il, à établir le premier de ces griefs et dès lors sa détention devint moins sévère. Mais on trouva dans ses bagages « le plus étonnant pêle-mêle, des pierreries, des bijoux, des portraits, dont deux de la Reine douairière d'Espagne, une énorme quantité de lettres, galantes pour la plupart, que le Révérend Père avait reçues des plus grandes dames et même de religieuses, des paires de bas de soie..., des gants de cuir... et aussi... une jarretière de femme » ; ajoutons-y « un mémoire concernant l'élection des évêques en Espagne, plusieurs cahiers de sermons et quantité de vers où les règles de la bienséance et celles de la versification sont également négligées » (41). Tout en gardant l'habit de son Ordre, tout en continuant de monter en chaire, ce capucin avait mené quelque temps une vie vraiment dévergondée. En 1713, vint l'ordre de le faire libérer, avec son compagnon, le P. Fidèle, mais de l'exclure de France. Florent partit pour la Hollande, d'où il se rendit plus tard en Angleterre. L'ancien capucin entretenait des relations amicales avec le roi Georges I^er^ († 1727). Il avait perdu la foi. On ne sait quand ni où il mourut, à un âge fort avancé.

Dans l'ensemble les couvents de capucins, au moins des provinces wallonnes, ne souffrirent pas trop des guerres des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Après l'invasion des Français à Arlon, en 1681, l'établissement des remparts leur causa cependant d'assez graves préjudices.

(41) P. Rops, *Le dernier des Brandenbourg,* dans les *Annales Soc. arch. de Namur,* t. XXVII, 1908, 133 et 134. Hildebrand, IV, 158-160.

Quand cette ville brûla en 1785, leur maison fut épargnée, mais ils durent la mettre à la disposition des sans-abri et se réfugier eux-mêmes à Namur et à Luxembourg. L'établissement des Pères à Valenciennes, un des plus grands de la province, eut à pâtir de la guerre en 1656. En 1672, Louis XIV fit démolir le couvent d'Ath, que l'on dut transporter dans une autre partie de la ville. En 1745, lors d'un nouveau siège de cette ville, la maison des capucins fut épargnée, alors que celles des autres religieux devenaient à peu près inhabitables.

Mentionnons encore, en terminant ce paragraphe, une institution originale des capucins. De même qu'ils élevaient dans leur jardin une maison des pestiférés, ils en construisaient une autre pour les « Mères spirituelles ». C'étaient des personnes pieuses qui se chargeaient de recueillir des aumônes et des honoraires de messes pour les Pères ; mais elles s'acquittaient aussi de besognes plus matérielles, par exemple la lessive de leur linge.

De la Révolution brabançonne à nos jours.

Sous Joseph II, les capucins refusèrent énergiquement d'envoyer leurs clercs au Séminaire général. Aussi le visiteur, le P. Guillaume de Duisbourg, dut-il partir en exil. Sommé de s'exécuter à son tour, le premier assistant répondit par une lettre ouverte à l'empereur, disant en substance qu'il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Ce capucin lui aussi fut banni. Lors de la Révolution brabançonne, ces deux Pères rentrèrent en triomphateurs.

Connue dans ses grandes lignes, l'histoire religieuse des Départements Réunis manque encore trop de monographies spéciales, surtout pour les anciens Ordres. Pour chacun d'entre eux, nous aimerions savoir quelle fut l'attitude exacte des religieux lors de l'expulsion à la fin de 1798 ; combien acceptèrent ou refusèrent les bons offerts par le gouvernement ; le nombre de ceux qui prêtèrent un ou plusieurs des serments et l'existence qu'ils menèrent ensuite.

Relativement aux capucins, du moins wallons, il nous est permis d'affirmer que le plus grand nombre d'entre eux, lorsque se présentèrent les commissaires de la République, déclarèrent vouloir rester fidèles à leur genre de vie et continuer leurs exercices de communauté. Ils furent naturellement dispersés. En face des divers serments, notamment de ceux de Liberté-Égalité et de haine à la royauté, ces religieux furent fort divisés, comme l'était alors tout le clergé belge. Cependant les jureurs formèrent, dans leurs rangs aussi, une exception. On sait que le Directoire ayant exigé des ecclésiastiques, à la suite du 18 fructidor, le serment de haine à la royauté, 8700 Belges se virent condamnés à la déportation, mais qu'on ne parvint à en saisir que 600. Parmi eux, 32 capucins durent partir pour la

Guyane, les îles de Rhé ou d'Oléron et ils y restèrent en général une année. Plusieurs moururent en captivité (42).

Cependant de nombreux membres de l'Ordre s'étaient expatriés afin de continuer la vie religieuse en d'autres pays. On en rencontre un peu partout en Europe. Les Pères restés en Belgique y remplacèrent ou aidèrent souvent les curés et administrèrent les sacrements. Beaucoup rentrèrent dans leur famille et y restèrent, exerçant différents métiers, surtout celui d'instituteur et de professeur, dans des collèges fondés sous l'Empire ou le régime hollandais. Diverses tentatives furent faites alors pour regrouper les capucins désireux de reprendre la vie commune. Elles échouèrent soit par manque d'autorité reconnue, soit parce que le gouvernement hollandais ne les autorisa pas à réorganiser leurs maisons.

Après la Révolution belge, des Pères reprirent l'habit à Bruges en 1832. Le couvent ne prospérant pas, ils s'unirent à celui de Velp, en Hollande, sous le nom de custodie hollando-belge. En 1857, la custodie obtint le rang de province, et en 1882, celle-ci fut scindée en deux territoires autonomes : la province belge et celle de Hollande.

Actuellement, à défaut de recrutement suffisant, il ne reste plus qu'une province belge. Sans atteindre la prospérité d'avant 1789, elle compte cependant 517 religieux répartis en dix-huit maisons, dont cinq en pays wallon. Sa fécondité mérite d'être citée en exemple. La province belge en effet a fondé celle d'Angleterre ; elle a aidé à la réorganisation de l'Ordre en Irlande, dans les Provinces rhénanes et en Tchécoslovaquie ; elle dessert le diocèse de Lahore, le vicariat apostolique de l'Ubanghi et envoie des Pères dans la custodie du Canada central. Des capucins belges ont dirigé longtemps la *Nouvelle Revue Théologique* (le P. Piat de Mons) et ils ont fondé la *Neerlandia Franciscana* (qui n'existe plus depuis 1924). Enfin on pourrait citer toute une liste de capucins belges professeurs dans des universités étrangères (par exemple à Québec et à Rome), canonistes, liturgistes, auteurs ascétiques, prédicateurs, historiens et même journalistes. Cette dernière forme d'apostolat semble être une des seules par lesquelles les capucins belges d'aujourd'hui se distinguent des capucins belges d'autrefois. Naturellement ils comptent beaucoup plus de missionnaires à l'étranger qu'avant la Révolution française. Ils donnent beaucoup plus d'importance aux études et aux publications scientifiques que leurs prédécesseurs. Mais, par-dessus tout, ils restent les bons « Pères bruns » que le peuple aime, parce qu'il les sent proches de lui.

Édouard DE MOREAU, S. I.

(42) J. B. Van Bavegem, *Het martelaarsboek des belgische geestelijkheid (1792-1802)*, Borgerhout, 1872-1873.